



[www.adullact.net](http://www.adullact.net)



## GUIDE D'UTILISATION



# Résumé

Ce document met l'accent sur l'exploitation de la forge par les utilisateurs qui n'administrent pas de projets. Une approche générale sur l'utilisation et l'exploitation de la forge est proposée avant d'exposer deux différentes vues de la forge pour les types utilisateurs reçus ; en effet les utilisateurs inscrits sur la forge peuvent en avoir une exploitation différente de celle des utilisateurs anonymes.

Quelque soit le statut de l'utilisateur, la forge offre plusieurs fonctionnalités. Le but de ce document est d'aider l'utilisateur à en tirer profit de la meilleure façon possible.

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>2</b>
<b>A-Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>B- Découvrir la forge.....</b>	<b>6</b>
<b>C-M'inscrire sur la forge.....</b>	<b>7</b>
I-Enregistrement d'un nouveau compte.....	7
II-Changeement de mot de passe.....	8
III-Ma page et ses fonctionnalités.....	8
III.1-Ma page personnelle.....	9
III.2-Mes forums surveillés.....	9
III.3-Mes fichiers surveillés.....	10
IV-Lecture des news/Flux RSS.....	10
V-Forum de discussion .....	11
V.1-Gestion des bugs .....	12
<b>D-Utilisateurs intéressées par un projet.....</b>	<b>12</b>
I-Page d'accueil d'un projet.....	13
II-Rejoindre un projet.....	14
III-Intervenir dans un projet.....	15
<b>E-Annexes.....</b>	<b>17</b>
I-Licence du document : CC-BY-NC-SA.....	17
I.1-Définitions .....	17
I.2-Exceptions aux droits exclusifs. ....	18
I.3-Autorisation. ....	18
I.4-Restrictions. ....	19
I.5-Garantie et exonération de responsabilité.....	21
I.6-Limitation de responsabilité. ....	21
I.7-Résiliation .....	21
I.8-Divers .....	22
II-Charte d'utilisation de la forge ADULLACT.....	22
II.1-Description du service.....	22
II.2-Ouverture d'un projet.....	22
II.3-Accès à la plate-forme.....	23
II.4-Responsabilité relative au contenu.....	23

II.5-Retrait d'un projet.....	23
II.6-Limitation de garantie.....	23
II.7-Particularités techniques.....	23
III-Licence de Fusion Forge : GNU GPL.....	24

## Index des illustrations

Illustration 1: projets par nuages d'étiquettes.....	6
Illustration 2: Arbre des projets.....	6
Illustration 3: Liste des projets.....	6
Illustration 4: Sélection par métier.....	7
Illustration 5: Nouveau compte.....	7
Illustration 6: Message de confirmation après enregistrement nouveau projet.....	8
Illustration 7: Demande de récupération mot de passe.....	8
Illustration 8: Informations de la page personnelle (1).....	9
Illustration 9: Informations de la page personnelle (2).....	9
Illustration 10: Surveiller le forum.....	10
Illustration 11: Suivre un fichier.....	10
Illustration 12: La rubrique annonce.....	11
Illustration 13: Inscription flux RSS.....	11
Illustration 14: Forums de discussion.....	12
Illustration 15: Rechercher un projet (1).....	12
Illustration 16: Rechercher un projet (2).....	12
Illustration 17: La rubrique « Project Summary ».....	13
Illustration 18: La rubrique "Derniers fichiers publiés".....	13
Illustration 19: La rubrique "Zone publique".....	14
Illustration 20: La rubrique "Dernières annonces".....	14
Illustration 21: Rejoindre un projet (1).....	14
Illustration 22: Rejoindre un projet (2).....	15
Illustration 23: Soumettre un document.....	15

## A- Introduction

ADULLACT s'est fixé le but de promouvoir et d'organiser le développement de logiciels libres afin de les rendre disponibles et utilisables le plus simplement possible par les administrations et les collectivités territoriales. C'est dans ce sens qu'une forge a été mise en place en guise d'espace d'exposition dans lequel sont exposés tous les projets réalisés qui sont aujourd'hui estimés à un peu plus de 500 réalisations.

Elle centralise les projets portés par l'association sur un même site afin de permettre facilement aux développeurs et aux utilisateurs de passer d'un projet à un autre afin de les utiliser ou d'y contribuer. Toute personne physique, collectivité ou administration peut apporter sa contribution à un projet, sous diverses formes : en produisant du code source, en améliorant le code existant ou en corrigeant des anomalies. La forge est ainsi la pierre angulaire du travail collaboratif; elle fait vivre et consolide les projets qu'elle héberge.

Fusion Forge est un logiciel de développement coopératif complet qui propose un ensemble d'outils facilitant l'échange d'informations entre les membres d'une équipe de développement et permet d'organiser le travail. La forge accueille deux principaux types d'utilisateurs. Un premier groupe est constitué des utilisateurs à la recherche d'un projet et un autre par les utilisateurs présents parce qu'ils sont particulièrement intéressés par une réalisation donnée et souhaite la rejoindre afin de pouvoir y intervenir.

Ce document, rédigé pour venir en aide à tous les utilisateurs quelque soit leur besoin est divisé en trois principales parties.

- La première partie est destinée à la découverte de la forge afin d'aider l'utilisateur dans la recherche des projets.
- La deuxième partie est consacrée aux utilisateurs souhaitant s'inscrire dans le but de les assister dans la création de leur compte utilisateur.
- La dernière partie est dédiée aux utilisateurs souhaitant s'intéresser à un projet en particulier, voire à y participer.

## B- Découvrir la forge

La forge est un atelier où plusieurs centaines de projets sont exposés. Ces projets sont gérés par des administrateurs de projets. Ces projets sont à l'initiative de collectivités, d'administrations, ou d'entreprises et autres associations. Ces acteurs souhaitent tous partager leur savoir faire et leur investissement logiciel.

Si vous êtes présent sur le site [www.adullact.net](http://www.adullact.net)<sup>1</sup>, c'est sans doute que vous voulez bénéficier de ce partage en utilisant un ou plusieurs de ces projets. Une fois sur le site, vous avez accès à toutes ces réalisations.

Pour les retrouver il suffit de cliquer sur l'onglet **Projets** au niveau de la page d'accueil. Plusieurs types d'affichages ont été mis en place pour permettre à l'utilisateur de retrouver plus facilement un projet donné.

Parmi ces types d'affichage nous avons:

- **Le nuage d'étiquettes:** Il permet de lister les projets par mots clés.



Illustration 1: projets par nuages d'étiquettes

- **L'arbre des projets:** Il nous permet de choisir le critère selon lequel nous voulons afficher les projets. Il est possible de les afficher par catégorie, environnement, état d'avancement, etc (voir illustration 2).
- **La liste des projets:** Pour ce type d'affichage, les projets sont listés par ordre alphabétique.



Illustration 2: Arbre des projets

Nuage d'étiquettes | Arbre des projets | Liste des projets

497 projets trouvés. Affichage de 20 projet par page. Projets triés par ordre alphabétique.

Navigation icons: <1> <2> <3> <4> <5> <6> <7> <8> <9> <10> <11> <12> <13> <14> <15> <16> <17> <18> <19> <20> <21> <22> <23> <24> <25>

Illustration 3: Liste des projets

- L'utilisateur peut également procéder à une recherche d'un projet en fonction de son secteur d'activités. Par exemple, nous pouvons choisir d'afficher tous les projets

<sup>1</sup> [www.adullact.net](http://www.adullact.net) : Site de la forge d'ADULLACT

concernant les collectivités.

#### Sélectionnez votre métier



Illustration 4: Sélection par métier

En cliquant sur «collectivités», nous obtenons une liste de tous les projets correspondants triés selon leur pourcentage d'activité.

**Remarque :** Cette rubrique est un des critères de recherche de l'arbre des projets, elle a été volontairement mise en évidence.

## C- M'inscrire sur la forge

### I- Enregistrement d'un nouveau compte

1. Cliquez sur le lien **nouveau compte** situé en haut et à droite de la page d'accueil de la forge. Vous obtenez le formulaire de création d'un nouveau compte (voir illustration 5).
2. Dans le champ **Nom de compte**, entrez en minuscules le nom de connexion que vous avez choisi.
3. Dans les champs **Mot de passe**, entrez un mot de passe. Pour des raisons de sécurité, ce mot de passe doit impérativement contenir une lettre, un chiffre et un caractère de ponctuation.
4. Dans le champ **Prénom et Nom Complet**, entrez votre prénom et votre nom.
5. Dans le menu déroulant **Langue**, choisissez la langue que vous voulez utiliser.
6. Dans le menu **Fuseau horaire**, choisissez le fuseau correspondant à votre zone géographique (Europe/Paris pour la France).
7. Dans le champ **Adresse** de courrier électronique, entrez l'adresse du compte sur lequel vous voulez recevoir le message de confirmation de votre

FORGE  
ADULLACT  
Accueil

Nom du compte (ne pas utiliser de majuscules) :\*

Mot de passe (6 caractères minimum, dont un chiffre et un si

Mot de passe (confirmez) :\*

Titre :

Prénom :\*

Nom de famille :\*

Langue :  
French ▼

Fuseau horaire :  
Europe/Paris ▼

Thème :  
Adullact ▼

Pays :  
FRANCE

@Adresse email :\*  
Cette adresse sera vérifiée avant l'activation du compte. Lors  
<loginname@users.adullact.net>, qui renverra vers votre ad.

Illustration 5: Nouveau compte

inscription. Attention, il vous faudra impérativement vérifier ce compte de messagerie pour pouvoir valider votre inscription. Il est conseillé de saisir une adresse professionnelle.

8. Si vous souhaitez recevoir les notifications automatiques à votre adresse, cochez la case correspondante. Si vous souhaitez des informations sur la mise à jour du site et/ou sur la communauté, cochez aussi les cases correspondantes.
9. Cliquez sur le bouton **S'inscrire** pour terminer l'enregistrement de votre compte. Vous obtenez un message vous indiquant que vous êtes enregistrés et que vous allez recevoir un message de confirmation.



Félicitations. Vous venez de vous enregistrer sur FusionForge.

Vous allez recevoir un courrier électronique de confirmation pour vérifier votre adresse e-mail. Suivez le lien qui vous a été envoyé pour activer votre compte.

*Illustration 6: Message de confirmation après enregistrement nouveau projet*

10. Vérifiez votre messagerie et cliquez sur le lien fourni dans le message de confirmation. Connectez-vous pour valider votre inscription et accéder à votre page personnelle. Votre compte Fusion Forge est maintenant utilisable.

## II- Changement de mot de passe

En cas d'oubli de votre mot de passe, vous devez suivre les étapes suivantes pour obtenir un nouveau mot de passe.

- D'abord sur l'interface d'authentification, cliquez sur «**[Perdu votre mot de passe?]**»
- Après cela, vous serez redirigés vers une page où votre nom de compte vous sera demandé afin de pouvoir vous envoyer une clé de hachage pour mot de passe perdu. Entrez donc votre nom de compte et cliquez sur « **Envoyer une clé de hachage pour mot de passe** ». (Voire Illustration 7)

Nom du compte :

Envoyer une clé de hachage pour mot de passe perdu

[Retour](#)

*Illustration 7: Demande de récupération mot de passe*

- Ensuite, un mail vous sera envoyé afin de confirmer votre demande de changement de mot de passe. Après avoir cliquer sur l'URL mentionné dans le mail, vous pouvez désormais modifier votre mot de passe.
- Maintenant vous êtes en mesure de vous reconnecter.

## III- Ma page et ses fonctionnalités

Maintenant que vous êtes inscrits, vous disposez d'une page qui vous permet de gérer votre profil sur le site. En effet dans cet onglet se trouvent différents outils utilisateurs tels

que ma page personnelle, journal et notes, gestion du compte et enregistrer un projet.

### III.1- Ma page personnelle

Pour accéder à votre page personnelle, il suffit de cliquer sur l'onglet correspondant. Cette page vous propose un résumé de votre activité sur le site et sur les projets auxquels vous appartenez. Elle vous renseigne sur les éléments de suivi et les tâches qui vous sont confiés, sur les forums et les fichiers que vous surveillez, mais aussi sur vos favoris et sur votre rôle dans les projets auxquels vous participez.

#### Ma page personnelle

[Ma page personnelle](#) | [Journal et notes](#) | [Gestion du compte](#) | [Enregistrer un projet](#)

Identifiant	Priorité	Résumé
Aucun élément de suivi ne vous est confié.		
Identifiant	Priorité	Résumé
Aucune tâche ne vous est confiée.		
Identifiant	Priorité	Résumé
Vous n'avez soumis aucun élément de suivi.		
Enlever Forums que vous surveillez		
Mes forums surveillés		
Ergonomie Forge		
	open-discussion	
Enlever Fichiers que vous surveillez		
Vous ne surveillez pas de fichier.		

Illustration 8: Informations de la page personnelle (1)

Mes favoris		
<a href="#">Ajouter un favori</a>		
Vous n'avez pas de favoris enregistrés.		
Enlever	Mes projets	Mes rôles
	Ergonomie Forge	Doc Writer

Illustration 9: Informations de la page personnelle (2)

### III.2- Mes forums surveillés

Le site vous offre la possibilité de suivre un forum si celui-ci vous intéresse et vous envoie un mail à la soumission de tout nouveau message. Pour cela, il suffit, après ouverture d'un forum de discussion, de cliquer sur «*Surveillez ce forum*» (en haut à gauche de votre écran, voir illustration 10).

Sujet	Sujet initial	Réponses
Probleme edition pdf	nicolas guery	2
documentation utilisateur	Pascal Kuczynski	1
Codes Postaux	Stéphane REVEILLE	1
Welcome to Open-Discussion	Local GForge Admin	0

Illustration 10: Surveiller le forum

Après cela, une fois de retour sur votre page personnelle, vous trouverez dans le champ «Mes forums surveillés» le nom des forums que vous avez choisi de suivre.

### III.3- Mes fichiers surveillés

De la même manière que pour les forums, vous pouvez, si vous le souhaitez, suivre des fichiers ou plus précisément la livraison des versions successives d'une application (l'ensemble de ses fichiers ou d'un de ses modules suivant la façon dont elle a été structurée).

Pour suivre un fichier, il faut vous faut sélectionner le projet correspondant et dans la rubrique «Derniers fichiers publiés» et de cliquer sur surveiller (voir illustration 11).

**Derniers fichiers publiés**

Paquet	Version	Date	Remarques	Surveiller	Télécharger (download)
vitefait-unstable	vitefait5.1_beta5	June 5, 2009			
vitefait-stable	vitefait5.9	March 1, 2011			
Documentation	installation de vitefait5.9 sous Linux	March 3, 2011			
Exemples	creer_finess	July 2, 2008			

[Voir tous les fichiers du projet](#)

Illustration 11: Suivre un fichier

Après cela, une fois de retour sur votre page personnelle, vous trouverez dans le champ «Fichiers que vous surveillez» le nom des fichiers que vous avez choisi de suivre.

## IV- Lecture des news/Flux RSS

Il est possible de suivre l'actualité autour d'un projet grâce à l'onglet «annonce»

présent dans la page d'accueil de chaque projet. Dans cet onglet, vous avez toutes les informations sur le projet qui vous intéresse: date de début du projet, première sortie, date de sortie des différentes versions, etc.

**Soumettre**

Choisissez une annonce pour visualiser, chercher ou soumettre des messages.

[vitefait5.9 est sorti sous Linux](#)

Jacques Adamski - 04/03/2011 17:40 - vitefait  
Vitefait5.9 est sorti sous Linux.

0 Commentaire ••• [Lire la suite/Commenter](#)

---

[Vitefait5.8 est sorti sous Windows](#)

Jacques Adamski - 22/12/2010 10:33 - vitefait  
Vitefait 5.8 est sorti.La connexion à la base de données est désormais de type ODBC sur Access.

0 Commentaire ••• [Lire la suite/Commenter](#)

*Illustration 12: La rubrique annonce*

Le droit d'un utilisateur de publier ou non une annonce est défini par l'administrateur. En général, seul l'administrateur d'un projet a le droit de poster des annonces concernant ce projet. L'utilisateur s'il le souhaite peut s'inscrire afin d'être prévenu de toutes les nouveautés. Il peut le faire sur un seul projet donné ou sur tous les projets. Pour cela, il faut s'abonner au flux RSS correspondant. Il faut vous rendre à la page d'accueil du projet correspondant (onglet résumé) et cliquer sur «voir la liste des flux RSS disponibles pour ce sujet» (voir illustration 13)

Enregistré le : 17/11/2004 14:31  
Taux d'activité : 72.26%  
[Voir les statistiques ou le rapport d'activité pour le projet.](#)  
[Voir la liste des flux RSS disponibles pour ce projet.](#)

*Illustration 13: Inscription flux RSS*

Ce lien renvoie vers une page qui propose un ensemble de lien qui nous permettent d'accéder aux annonces des projets ou aux nouvelles publications d'un projet spécifique.

## V- Forum de discussion

La forge offre aux utilisateurs la possibilité de participer à des forums de discussions. Le rôle de l'utilisateur dans ces forums est défini par l'administrateur.

La lecture des forums est généralement (sauf cas exceptionnel décidé par l'administrateur) autorisée à tous les utilisateurs, même ceux n'ayant pas d'identifiants. Par contre, les droits d'écriture peuvent varier selon deux cas. En effet, sur certains projets, les utilisateurs inscrits peuvent intervenir dans le forum correspondant alors que dans certaines situations le droit d'écriture est réservé exclusivement aux acteurs du projet correspondant.

Pour trouver un forum, il faut chercher le projet correspondant et cliquer sur l'onglet

**Forum.** Ensuite, il suffit de cliquer sur le sujet qui vous intéresse (voir illustration 14).



The image shows a navigation menu with tabs: Accueil, Ma page, Projets, Boîte à outils, Demande d'aide, and OOo4Kids1. Below it, a sub-menu includes: Résumé, Activité, Forums, Outil de suivi, Listes, Annonces, Sources, Fichiers, and Mediawiki. The 'Forums' tab is active. Below the menu is a section titled 'Mes forums surveillés' containing a table of monitored forums.

Forum	Description	Fils de discussion	Messages	Dernier message	Niveau de modération
open-discussion	General Discussion	1	1	05/11/2009 14:40	Pas de modération
help	Get Public Help	1	1	05/11/2009 14:40	Pas de modération

Illustration 14: Forums de discussion

## V.1- Gestion des bugs

Dans la rubrique «zone publique» de chaque projet, figure un onglet «outils de suivi» qui contient un lien vers une interface de gestion des bugs. Cette option permet de signaler des anomalies sur un projet et de recueillir l'aide nécessaire à la résolution de ces problèmes.

Tous les utilisateurs peuvent accéder en lecture à la gestion des bugs, qu'ils soient inscrits ou pas. Pour l'écriture, les utilisateurs possédant un identifiant de connexion peuvent dans la plupart des cas déclarer une anomalie dans un projet. Mais dans certains cas particuliers, l'administrateur du projet réserve la déclaration de bugs à ses acteurs.

## D- Utilisateurs intéressés par un projet

Dans le cas où vous êtes particulièrement intéressés par un projet, vous pouvez utiliser les moteurs de recherche rapide présents sur le site.

Le premier se situe en haut à droite de la page principale du site. Il suffit de préciser dans la liste déroulante que vous recherchez un projet, et de taper le nom ou éventuellement les mots clés (voir illustration 15).



Illustration 15: Rechercher un projet (1)

Le deuxième se situe sur cette même page et propose deux options de recherche: la première permet d'étendre notre recherche et d'inclure les projets non-logiciel et l'autre permet d'exiger la présence de tous les mots clés saisis dans les résultats affichés.



Illustration 16: Rechercher un projet (2)

## I- Page d'accueil d'un projet

Après avoir cherché et trouvé le projet qui vous intéresse vous êtes redirigés vers la page d'accueil du projet. Cette page est constituée de cinq rubriques:

- La rubrique «**Project summary**» : Elle propose un bref résumé du projet, nous renseigne sur son environnement, son taux d'avancement, sa licence de publication, son langage de programmation ainsi que ses cibles (publics concernés) etc. De même cette rubrique nous donne des informations supplémentaires concernant la date de publication du projet, son taux d'activité, etc.

### Project summary

Ce projet a pour objectif d'être un lieu d'échange et de débat concernant la structuration, l'organisation et l'apparence du Fusion Forge de l'Adullact.

Étiquettes: [ergonomie](#), [forge](#)

- Environnement : [Web Environment](#)
- Etat d'avancement : [5 - Production/Stable](#)
- Langue : [Français](#)
- Licence : [CeCILL \(licence française compatible GPL\)](#)
- Métiers : [Informatique](#)
- Programming Language : [PHP](#)
- Public concerné : [Administrateurs système/Webmestre](#)

Enregistré le : [08/11/2004 09:59](#)

Taux d'activité : [0%](#)

[Voir les statistiques](#) ou le [rapport d'activité](#) pour le projet.

[Voir la liste des flux RSS](#) disponibles pour ce projet.

*Illustration 17: La rubrique « Project Summary »*

### Derniers fichiers publiés

Paquet	Version	Date	Remarques	Surveiller	Télécharger (download)
<a href="#">vitefait-unstable</a>	<a href="#">vitefait5.1_beta5</a>	June 5, 2009			
<a href="#">vitefait-stable</a>	<a href="#">vitefait5.9</a>	March 1, 2011			
<a href="#">Documentation</a>	<a href="#">installation de vitefait5.9 sous Linux</a>	March 3, 2011			
<a href="#">Exemples</a>	<a href="#">creer_finess</a>	July 2, 2008			

[Voir tous les fichiers du projet](#)

*Illustration 18: La rubrique "Derniers fichiers publiés"*

- La rubrique «**Derniers fichiers publiés**» contient les derniers fichiers publiés pour une version d'un projet. Dans cette rubrique vous pouvez poster vos remarques, décider de suivre le(s) fichier(s) ou encore de les télécharger.
- La rubrique «**Zones publiques**» : Cette rubrique contient entre autre un lien vers le site Web du projet (pouvant être externe ou hébergé par la forge). Ce site Web contient des informations plus détaillées sur le projet et son auteur.

De même, elle contient des liens qui permettent de s'inscrire aux listes de diffusion disponibles pour le projet et de participer aux sondages. Le nombre de lien contenu dans cette rubrique peut varier selon les projets.

## Zones publiques

---

 [Page d'accueil du projet](#)

---

 [Listes de diffusion](#) (1 liste de diffusion publique)

---

 [Sondages](#) ( 1 Sondages )

---

*Illustration 19: La rubrique "Zone publique"*

- La rubrique «**Dernières annonces**»: Elle propose un résumé des «news» du projet (publication de nouvelles version, mise à niveau de la documentation technique, etc).

### Dernières annonces

---

#### [vitefait5.9 est sorti sous Linux](#)

Jacques Adamski - 04/03/2011 17:40 -  
0 Commentaire ●●● [Lire la suite/Commenter](#)

---

#### [Vitefait5.8 est sorti sous Windows](#)

Jacques Adamski - 22/12/2010 10:33 -  
0 Commentaire ●●● [Lire la suite/Commenter](#)

---

*Illustration 20: La rubrique "Dernières annonces"*

- La rubrique «**Équipe projet**»: Elle nous renseigne sur les membres de l'équipe du projet. Elle comporte un lien nous permettant de demander à rejoindre l'équipe.

## II- Rejoindre un projet

Pour rejoindre un projet (page d'accueil du projet déjà affichée), il suffit de cliquer sur le lien «**Demander à rejoindre le projet**» dans la rubrique «**Équipe projet**». Vous serez donc redirigé vers une page où il vous sera demandé d'ajouter un commentaire et de soumettre votre requête à l'administrateur.

### Equipe-Projet

---

Administrateurs du projet  
Jacques Adamski

[Voir les membres](#)

[Demander à rejoindre le projet](#)

*Illustration 21: Rejoindre un projet (1)*

You must send a comment to the administrator:\*

Commentaire .....

Illustration 22: Rejoindre un projet (2)

Ce dernier en sera informé par un courrier électronique qui lui demandera d'approuver ou pas votre demande. Ensuite, vous recevrez une réponse qui vous indiquera sa décision.

### III- Intervenir dans un projet

Lorsque vous suivez un projet, vous pouvez y intervenir en publiant des documents comme une documentation technique, mais aussi en apportant de l'aide pour une anomalie déclarée ou encore en ayant accès aux sources. Mais il reste important de noter que toutes ces actions constituent un ensemble de droits qui sont définis par l'administrateur du projet. Il existe des paramètres par défaut, mais ils peuvent être modifiés selon le projet.

Pour soumettre un nouveau document dans un projet donné, il faut cliquer sur l'onglet documents qui se trouve à la page du projet correspondant, ensuite il faut faire une description de ce document, définir sa langue ainsi que le groupe auquel le document appartient. Ensuite, il suffit de cliquer sur le bouton «**Soumettre**».

The screenshot shows the ADULLACT web interface. At the top, there is a navigation bar with tabs: Accueil, Ma page, Projets, Boîte à outils, Demande d'aide, and I-Parapheur électronique ADULLACT. Below this, there is a sub-navigation bar with tabs: Résumé, Activité, Outil de suivi, Documents, Annonces, Sources, Démonstrations, GTC, and Contribution tracker. The main content area is titled 'Soumettre un nouveau document | Voir les documents | Chercher à l'intérieur des documents'. It contains a form with the following fields: 'Titre du document' (with a note: 'se rapporte au titre (relativement bref) du document (par exemple : Comment utiliser le serveur de téléchargement)'), 'Description' (with a note: 'une brève description placée juste en dessous du titre.'), 'Titre du document :\*(5 caractères minimum).', 'Description :\*(10 caractères minimum).', 'Télécharger vers le serveur :\*' (with a 'Parcourir...' button), 'Langage :' (with a dropdown menu set to 'English'), and 'Groupe auquel le document appartient :' (with a dropdown menu set to 'Documentation'). At the bottom of the form is a 'Soumettre les informations' button.

Illustration 23: Soumettre un document

Pour avoir accès aux sources, il faut cliquer sur l'onglet «**Source**» présent sur la page du

projet correspondant. Deux types d'accès sont mis en place :

- La première permet d'accéder au dépôt Subversion de manière anonyme grâce à la commande suivante: `svn checkout svn://scm.adullact.net/svnroot/paraphelec` (Ici projet i-paraphreur électronique pris comme exemple).
- L'autre méthode d'accès est un accès Subversion via SSH. Cette méthode d'accès est réservée aux développeurs. Mais SSH doit être installé sur le poste client. SSH est un protocole qui permet de faire des connexions sécurisées entre un client et un serveur SSH.

Il faudra taper la commande suivante :

```
svn checkout svn+ssh://nom-du-développeur@scm.adullact.net/svnroot/paraphelec
```

La valeur *nom-du-développeur* devra être remplacée par votre identifiant de connexion. Vous pourrez avoir besoin de taper votre mot de passe.

## E- Annexes

### I- Licence du document : CC-BY-NC-SA



#### **Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage Des Conditions Initiales A l'Identique 2.0**

Creative Commons n'est pas un cabinet d'avocats et ne fournit pas de services de conseil juridique. La distribution de la présente version de ce contrat ne crée aucune relation juridique entre les parties au contrat présenté ci-après et Creative Commons. Creative Commons fournit cette offre de contrat-type en l'état, à seule fin d'information. Creative Commons ne saurait être tenu responsable des éventuels préjudices résultant du contenu ou de l'utilisation de ce contrat.

#### **Contrat**

L'Oeuvre (telle que définie ci-dessous) est mise à disposition selon les termes du présent contrat appelé Contrat Public Creative Commons (dénommé ici « CPCC » ou « Contrat »). L'Oeuvre est protégée par le droit de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur, droits voisins, droits des producteurs de bases de données) ou toute autre loi applicable. Toute utilisation de l'Oeuvre autrement qu'explicitement autorisée selon ce Contrat ou le droit applicable est interdite.

L'exercice sur l'Oeuvre de tout droit proposé par le présent contrat vaut acceptation de celui-ci. Selon les termes et les obligations du présent contrat, la partie Offrante propose à la partie Acceptante l'exercice de certains droits présentés ci-après, et l'Acceptant en approuve les termes et conditions d'utilisation.

#### **I.1- Définitions**

- a. « **Oeuvre** » : oeuvre de l'esprit protégeable par le droit de la propriété littéraire et artistique ou toute loi applicable et qui est mise à disposition selon les termes du présent Contrat.
- b. « **Oeuvre dite Collective** » : une oeuvre dans laquelle l'oeuvre, dans sa forme intégrale et non modifiée, est assemblée en un ensemble collectif avec d'autres contributions qui constituent en elles-mêmes des oeuvres séparées et indépendantes. Constituent notamment des Oeuvres dites Collectives les publications périodiques, les anthologies ou les encyclopédies. Aux termes de la présente autorisation, une oeuvre qui constitue une Oeuvre dite Collective ne sera pas considérée comme une Oeuvre dite Dérivée (telle que définie ci-après).
- c. « **Oeuvre dite Dérivée** » : une oeuvre créée soit à partir de l'Oeuvre seule, soit à

partir de l'Oeuvre et d'autres oeuvres préexistantes. Constituent notamment des Oeuvres dites Dérivées les traductions, les arrangements musicaux, les adaptations théâtrales, littéraires ou cinématographiques, les enregistrements sonores, les reproductions par un art ou un procédé quelconque, les résumés, ou toute autre forme sous laquelle l'Oeuvre puisse être remaniée, modifiée, transformée ou adaptée, à l'exception d'une oeuvre qui constitue une Oeuvre dite Collective. Une Oeuvre dite Collective ne sera pas considérée comme une Oeuvre dite Dérivée aux termes du présent Contrat. Dans le cas où l'Oeuvre serait une composition musicale ou un enregistrement sonore, la synchronisation de l'oeuvre avec une image animée sera considérée comme une Oeuvre dite Dérivée pour les propos de ce Contrat.

- d. « **Auteur original** » : la ou les personnes physiques qui ont créé l'Oeuvre.
- e. « **Offrant** » : la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s) qui proposent la mise à disposition de l'Oeuvre selon les termes du présent Contrat.
- f. « **Acceptant** » : la personne physique ou morale qui accepte le présent contrat et exerce des droits sans en avoir violé les termes au préalable ou qui a reçu l'autorisation expresse de l'Offrant d'exercer des droits dans le cadre du présent contrat malgré une précédente violation de ce contrat.
- g. « **Options du Contrat** » : les attributs génériques du Contrat tels qu'ils ont été choisis par l'Offrant et indiqués dans le titre de ce Contrat : Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage Des Conditions Initiales A l'Identique.

## **1.2- Exceptions aux droits exclusifs.**

Aucune disposition de ce contrat n'a pour intention de réduire, limiter ou restreindre les prérogatives issues des exceptions aux droits, de l'épuisement des droits ou d'autres limitations aux droits exclusifs des ayants droit selon le droit de la propriété littéraire et artistique ou les autres lois applicables.

## **1.3- Autorisation.**

Soumis aux termes et conditions définis dans cette autorisation, et ceci pendant toute la durée de protection de l'Oeuvre par le droit de la propriété littéraire et artistique ou le droit applicable, l'Offrant accorde à l'Acceptant l'autorisation mondiale d'exercer à titre gratuit et non exclusif les droits suivants :

- a. reproduire l'Oeuvre, incorporer l'Oeuvre dans une ou plusieurs Oeuvres dites Collectives et reproduire l'Oeuvre telle qu'incorporée dans lesdites Oeuvres dites Collectives;
- b. créer et reproduire des Oeuvres dites Dérivées;
- c. distribuer des exemplaires ou enregistrements, présenter, représenter ou communiquer l'Oeuvre au public par tout procédé technique, y compris incorporée dans des Oeuvres Collectives;
- d. distribuer des exemplaires ou phonogrammes, présenter, représenter ou communiquer au public des Oeuvres dites Dérivées par tout procédé technique;
- e. lorsque l'Oeuvre est une base de données, extraire et réutiliser des parties substantielles de l'Oeuvre.

Les droits mentionnés ci-dessus peuvent être exercés sur tous les supports, médias,

procédés techniques et formats. Les droits ci-dessus incluent le droit d'effectuer les modifications nécessaires techniquement à l'exercice des droits dans d'autres formats et procédés techniques. L'exercice de tous les droits qui ne sont pas expressément autorisés par l'Offrant ou dont il n'aurait pas la gestion demeure réservé, notamment les mécanismes de gestion collective obligatoire applicables décrits à l'article 4(e).

#### **I.4- Restrictions.**

*L'autorisation accordée par l'article 3 est expressément assujettie et limitée par le respect des restrictions suivantes :*

- a. L'Acceptant peut reproduire, distribuer, représenter ou communiquer au public l'Oeuvre y compris par voie numérique uniquement selon les termes de ce Contrat. L'Acceptant doit inclure une copie ou l'adresse Internet (Identifiant Uniforme de Ressource) du présent Contrat à toute reproduction ou enregistrement de l'Oeuvre que l'Acceptant distribue, représente ou communique au public y compris par voie numérique. L'Acceptant ne peut pas offrir ou imposer de conditions d'utilisation de l'Oeuvre qui altèrent ou restreignent les termes du présent Contrat ou l'exercice des droits qui y sont accordés au bénéficiaire. L'Acceptant ne peut pas céder de droits sur l'Oeuvre. L'Acceptant doit conserver intactes toutes les informations qui renvoient à ce Contrat et à l'exonération de responsabilité. L'Acceptant ne peut pas reproduire, distribuer, représenter ou communiquer au public l'Oeuvre, y compris par voie numérique, en utilisant une mesure technique de contrôle d'accès ou de contrôle d'utilisation qui serait contradictoire avec les termes de cet Accord contractuel. Les mentions ci-dessus s'appliquent à l'Oeuvre telle qu'incorporée dans une Oeuvre dite Collective, mais, en dehors de l'Oeuvre en elle-même, ne soumettent pas l'Oeuvre dite Collective, aux termes du présent Contrat. Si l'Acceptant crée une Oeuvre dite Collective, à la demande de tout Offrant, il devra, dans la mesure du possible, retirer de l'Oeuvre dite Collective toute référence au dit Offrant, comme demandé. Si l'Acceptant crée une Oeuvre dite Collective, à la demande de tout Auteur, il devra, dans la mesure du possible, retirer de l'Oeuvre dite Collective toute référence au dit Auteur, comme demandé. Si l'Acceptant crée une Oeuvre dite Dérivée, à la demande de tout Offrant, il devra, dans la mesure du possible, retirer de l'Oeuvre dite Dérivée toute référence au dit Offrant, comme demandé. Si l'Acceptant crée une Oeuvre dite Dérivée, à la demande de tout Auteur, il devra, dans la mesure du possible, retirer de l'Oeuvre dite Dérivée toute référence au dit Auteur, comme demandé.*
- b. L'Acceptant peut reproduire, distribuer, représenter ou communiquer au public une Oeuvre dite Dérivée y compris par voie numérique uniquement sous les termes de ce Contrat, ou d'une version ultérieure de ce Contrat comprenant les mêmes Options du Contrat que le présent Contrat, ou un Contrat Creative Commons iCommons comprenant les mêmes Options du Contrat que le présent Contrat (par exemple Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage Des Conditions Initiales A l'Identique 2.0 Japon). L'Acceptant doit inclure une copie ou l'adresse Internet (Identifiant Uniforme de Ressource) du présent Contrat, ou d'un autre Contrat tel que décrit à la phrase précédente, à toute reproduction ou enregistrement de*

- L'Oeuvre dite Dérivée que l'Acceptant distribue, représente ou communique au public y compris par voie numérique. L'Acceptant ne peut pas offrir ou imposer de conditions d'utilisation sur l'Oeuvre dite Dérivée qui altèrent ou restreignent les termes du présent Contrat ou l'exercice des droits qui y sont accordés au bénéficiaire, et doit conserver intactes toutes les informations qui renvoient à ce Contrat et à l'avertissement sur les garanties. L'Acceptant ne peut pas reproduire, distribuer, représenter ou communiquer au public y compris par voie numérique l'Oeuvre dite Dérivée en utilisant une mesure technique de contrôle d'accès ou de contrôle d'utilisation qui serait contradictoire avec les termes de cet Accord contractuel. Les mentions ci-dessus s'appliquent à l'Oeuvre dite Dérivée telle qu'incorporée dans une Oeuvre dite Collective, mais, en dehors de l'Oeuvre dite Dérivée en elle-même, ne soumettent pas l'Oeuvre Collective, aux termes du présent Contrat.*
- c. L'Acceptant ne peut exercer aucun des droits conférés par l'article 3 avec l'intention ou l'objectif d'obtenir un profit commercial ou une compensation financière personnelle. L'échange de l'Oeuvre avec d'autres Oeuvres protégées par le droit de la propriété littéraire et artistique par le partage électronique de fichiers, ou par tout autre moyen, n'est pas considéré comme un échange avec l'intention ou l'objectif d'un profit commercial ou d'une compensation financière personnelle, dans la mesure où aucun paiement ou compensation financière n'intervient en relation avec l'échange d'Oeuvres protégées.*
- d. Si l'Acceptant reproduit, distribue, représente ou communique au public, y compris par voie numérique, l'Oeuvre ou toute Oeuvre dite Dérivée ou toute Oeuvre dite Collective, il doit conserver intactes toutes les informations sur le régime des droits et en attribuer la paternité à l'Auteur Original, de manière raisonnable au regard au médium ou au moyen utilisé. Il doit communiquer le nom de l'Auteur Original ou son éventuel pseudonyme s'il est indiqué ; le titre de l'Oeuvre Originale s'il est indiqué ; dans la mesure du possible, l'adresse Internet ou Identifiant Uniforme de Ressource (URI), s'il existe, spécifié par l'Offrant comme associé à l'Oeuvre, à moins que cette adresse ne renvoie pas aux informations légales (paternité et conditions d'utilisation de l'Oeuvre). Dans le cas d'une Oeuvre dite Dérivée, il doit indiquer les éléments identifiant l'utilisation l'Oeuvre dans l'Oeuvre dite Dérivée par exemple « Traduction anglaise de l'Oeuvre par l'Auteur Original » ou « Scénario basé sur l'Oeuvre par l'Auteur Original ». Ces obligations d'attribution de paternité doivent être exécutées de manière raisonnable. Cependant, dans le cas d'une Oeuvre dite Dérivée ou d'une Oeuvre dite Collective, ces informations doivent, au minimum, apparaître à la place et de manière aussi visible que celles à laquelle apparaissent les informations de même nature.*
- e. Dans le cas où une utilisation de l'Oeuvre serait soumise à un régime légal de gestion collective obligatoire, l'Offrant se réserve le droit exclusif de collecter ces redevances par l'intermédiaire de la société de perception et de répartition des droits compétente. Sont notamment concernés la radiodiffusion et la communication dans un lieu public de phonogrammes publiés à des fins de commerce, certains cas de retransmission par câble et satellite, la copie privée d'Oeuvres fixées sur phonogrammes ou vidéogrammes, la reproduction par reprographie.*

### **1.5- Garantie et exonération de responsabilité**

- a. En mettant l'Oeuvre à la disposition du public selon les termes de ce Contrat, l'Offrant déclare de bonne foi qu'à sa connaissance et dans les limites d'une enquête raisonnable :
  - i. L'Offrant a obtenu tous les droits sur l'Oeuvre nécessaires pour pouvoir autoriser l'exercice des droits accordés par le présent Contrat, et permettre la jouissance paisible et l'exercice licite de ces droits, ceci sans que l'Acceptant n'ait aucune obligation de verser de rémunération ou tout autre paiement ou droits, dans la limite des mécanismes de gestion collective obligatoire applicables décrits à l'article 4(e);
  - ii. L'Oeuvre n'est constitutive ni d'une violation des droits de tiers, notamment du droit de la propriété littéraire et artistique, du droit des marques, du droit de l'information, du droit civil ou de tout autre droit, ni de diffamation, de violation de la vie privée ou de tout autre préjudice délictuel à l'égard de toute tierce partie.
- b. A l'exception des situations expressément mentionnées dans le présent Contrat ou dans un autre accord écrit, ou exigées par la loi applicable, l'Oeuvre est mise à disposition en l'état sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou tacite, y compris à l'égard du contenu ou de l'exactitude de l'Oeuvre.

### **1.6- Limitation de responsabilité.**

A l'exception des garanties d'ordre public imposées par la loi applicable et des réparations imposées par le régime de la responsabilité vis-à-vis d'un tiers en raison de la violation des garanties prévues par l'article 5 du présent contrat, l'Offrant ne sera en aucun cas tenu responsable vis-à-vis de l'Acceptant, sur la base d'aucune théorie légale ni en raison d'aucun préjudice direct, indirect, matériel ou moral, résultant de l'exécution du présent Contrat ou de l'utilisation de l'Oeuvre, y compris dans l'hypothèse où l'Offrant avait connaissance de la possible existence d'un tel préjudice.

### **1.7- Résiliation**

- a. Tout manquement aux termes du contrat par l'Acceptant entraîne la résiliation automatique du Contrat et la fin des droits qui en découlent. Cependant, le contrat conserve ses effets envers les personnes physiques ou morales qui ont reçu de la part de l'Acceptant, en exécution du présent contrat, la mise à disposition d'Oeuvres dites Dérivées, ou d'Oeuvres dites Collectives, ceci tant qu'elles respectent pleinement leurs obligations. Les sections 1, 2, 5, 6 et 7 du contrat continuent à s'appliquer après la résiliation de celui-ci.
- b. Dans les limites indiquées ci-dessus, le présent Contrat s'applique pendant toute la durée de protection de l'Oeuvre selon le droit applicable. Néanmoins, l'Offrant se réserve à tout moment le droit d'exploiter l'Oeuvre sous des conditions contractuelles différentes, ou d'en cesser la diffusion; cependant, le recours à cette option ne doit pas conduire à retirer les effets du présent Contrat (ou de tout contrat qui a été ou doit être accordé selon les termes de ce Contrat), et ce Contrat continuera à s'appliquer dans tous ses effets jusqu'à ce que sa résiliation intervienne dans les conditions

décrites ci-dessus.

## **I.8- Divers**

- a. A chaque reproduction ou communication au public par voie numérique de l'Oeuvre ou d'une Oeuvre dite Collective par l'Acceptant, l'Offrant propose au bénéficiaire une offre de mise à disposition de l'Oeuvre dans des termes et conditions identiques à ceux accordés à la partie Acceptante dans le présent Contrat.
- b. A chaque reproduction ou communication au public par voie numérique d'une Oeuvre dite Dérivée par l'Acceptant, l'Offrant propose au bénéficiaire une offre de mise à disposition du bénéficiaire de l'Oeuvre originale dans des termes et conditions identiques à ceux accordés à la partie Acceptante dans le présent Contrat.
- c. La nullité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition de ce Contrat au regard de la loi applicable n'affecte pas celle des autres dispositions qui resteront pleinement valides et applicables. Sans action additionnelle par les parties à cet accord, lesdites dispositions devront être interprétées dans la mesure minimum nécessaire à leur validité et leur applicabilité.
- d. Aucune limite, renonciation ou modification des termes ou dispositions du présent Contrat ne pourra être acceptée sans le consentement écrit et signé de la partie compétente.
- e. Ce Contrat constitue le seul accord entre les parties à propos de l'Oeuvre mise ici à disposition. Il n'existe aucun élément annexe, accord supplémentaire ou mandat portant sur cette Oeuvre en dehors des éléments mentionnés ici. L'Offrant ne sera tenu par aucune disposition supplémentaire qui pourrait apparaître dans une quelconque communication en provenance de l'Acceptant. Ce Contrat ne peut être modifié sans l'accord mutuel écrit de l'Offrant et de l'Acceptant.
- f. Le droit applicable est le droit français.

## **II- Charte d'utilisation de la forge ADULLACT**

### **II.1- Description du service**

Adullact.net est un service d'hébergement et de travail collaboratif consacré au développement de logiciels libres métiers. Les services offerts en ligne vont de l'hébergement versionné du code source en passant par des outils de communication forums, listes de diffusions, jusqu'aux outils de reporting d'anomalies ou de planning.

### **II.2- Ouverture d'un projet**

Toute personne peut ouvrir un compte, et proposer un projet. L'Adullact se réserve le droit de refuser l'hébergement d'un projet qui ne présenterait pas d'intérêt pour la sphère de l'argent public au sens large, ou/et qui ne serait pas sous une licence GPL-compatible ou reconnue par l'OSI. Chaque projet est sous la responsabilité de l'administrateur à l'initiative du dépôt sur Adullact.net. Il est libre d'allouer et organiser les moyens et les ressources utiles au développement et au support du projet.

### **II.3- Accès à la plate-forme**

L'accès à Adullact.net est public. Toute personne peut visualiser, télécharger, réutiliser, les éléments en ligne, dans le respect des licences associées à ces éléments.

### **II.4- Responsabilité relative au contenu**

Tout contenu, c'est-à-dire information, donnée, texte, logiciel, musique, son, photographie, vidéo, message ou matériau de quelque type que ce soit, transmis et conservé sur Adullact.net, est sous la seule responsabilité de la personne à l'origine du dépôt. Ni le Centre de Ressources Informatique de Haute-Savoie, qui héberge le service, ni les équipes de l'Adullact, ne sont pas responsables des contenus déposés sur Adullact.net. L'Adullact s'engage à retirer tout contenu illicite conformément aux dispositions de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique. Les ressources collaboratives ne peuvent être utilisées comme supports de publicité ou de prospection commerciale.

### **II.5- Retrait d'un projet**

Le retrait d'un projet est admis, sur demande unanime de ses administrateurs. L'ensemble des traces, données, documents, relatifs au projet sont alors remis aux administrateurs. Il pourra être mis fin au compte Adullact.net d'une personne pour les raisons suivantes, sans que cette liste soit limitative :

- En cas d'agissement détournant l'usage ou mettant en péril la plate-forme
- En cas de violation de lois en vigueur et à la demande de la Justice

### **II.6- Limitation de garantie**

L'Adullact ne donne aucune garantie de service en termes de disponibilité du service et de préservations des données. L'Adullact s'engage à faire opérer le service de la forge Adullact.net en accord avec l'état de l'art, particulièrement en terme de conservation de l'intégrité des données stockées.

### **II.7- Particularités techniques**

- Toutes les données stockées sur la forge sont sauvegardées quotidiennement à 04H00.
- Les développeurs peuvent facilement oeuvrer leurs nightly-builds via les snapshot (export CVS) automatiques réalisés chaque nuit, pour chaque projet à 04H00.
- La home page de la forge Adullact affiche un outil de recherche multi-forges. Les forges partenaire d'Adullact pour le projet HEPHAISTOS sont référencées.
- Chaque administrateur d'un projet a la possibilité de gérer les onglets qu'il souhaite proposer pour son projet (cf. page d'administration du projet), et d'ajouter ses propres onglets qui seront de simples URLs (onglets dynamiques).
- L'Adullact offre un label à tous les projets hébergés: le projet du mois. Ce label est attribué par l'Adullact et apparaît sur la page du projet (ex: garennes), et sur la <http://adullact.org/>.

### III- Licence de Fusion Forge : GNU GPL

#### Préambule

Les licences d'utilisation de la plupart des programmes sont définies pour limiter ou supprimer toute liberté à l'utilisateur. À l'inverse, la Licence Publique Générale (General Public License) est destinée à vous garantir la liberté de partager et de modifier les logiciels libres, et de s'assurer que ces logiciels sont effectivement accessibles à tout utilisateur.

Cette Licence Publique Générale s'applique à la plupart des programmes de la Free Software Foundation, comme à tout autre programme dont l'auteur l'aura décidé (d'autres logiciels de la FSF sont couverts pour leur part par la Licence Publique Générale pour Bibliothèques GNU (LGPL)). Vous pouvez aussi appliquer les termes de cette Licence à vos propres programmes, si vous le désirez.

*Liberté* des logiciels ne signifie pas nécessairement *gratuité*. Notre Licence est conçue pour vous assurer la liberté de distribuer des copies des programmes, gratuitement ou non, de recevoir le code source ou de pouvoir l'obtenir, de modifier les programmes ou d'en utiliser des éléments dans de nouveaux programmes libres, en sachant que vous y êtes autorisé.

Afin de garantir ces droits, nous avons dû introduire des restrictions interdisant à quiconque de vous les refuser ou de vous demander d'y renoncer. Ces restrictions vous imposent en retour certaines obligations si vous distribuez ou modifiez des copies de programmes protégés par la Licence. En d'autres termes, il vous incombera en ce cas de :

- transmettre aux destinataires tous les droits que vous possédez,
- expédier aux destinataires le code source ou bien tenir celui-ci à leur disposition,
- leur remettre cette Licence afin qu'ils prennent connaissance de leurs droits.

Nous protégeons vos droits de deux façons : d'abord par le copyright du logiciel, ensuite par la remise de cette Licence qui vous autorise légalement à copier, distribuer et/ou modifier le logiciel.

En outre, pour protéger chaque auteur ainsi que la FSF, nous affirmons solennellement que le programme concerné ne fait l'objet d'aucune garantie. Si un tiers le modifie puis le redistribue, tous ceux qui en recevront une copie doivent savoir qu'il ne s'agit pas de l'original afin qu'une copie défectueuse n'entache pas la réputation de l'auteur du logiciel.

Enfin, tout programme libre est sans cesse menacé par des dépôts de brevets. Nous souhaitons à tout prix éviter que des distributeurs puissent déposer des brevets sur les Logiciels Libres pour leur propre compte. Pour éviter cela, nous stipulons bien que tout dépôt éventuel de brevet doit accorder expressément à tout un chacun le libre usage du produit.

Les dispositions précises et les conditions de copie, de distribution et de modification de nos logiciels sont les suivantes :

#### **Stipulations et conditions relatives à la copie, la distribution et la modification**

---

#### LIMITATION DE GARANTIE

---

- Article0.

La présente Licence s'applique à tout Programme (ou autre travail) où figure une note, placée par le détenteur des droits, stipulant que ledit Programme ou travail peut être distribué selon les termes de la présente Licence. Le terme *Programme* désigne aussi bien le Programme lui-même que tout travail qui en est dérivé selon la loi, c'est-à-dire tout ouvrage reproduisant le Programme ou une partie de celui-ci, à l'identique ou bien modifié, et/ou traduit dans une autre langue (la traduction est considérée comme une modification). Chaque personne concernée par la Licence Publique Générale sera désignée par le terme *Vous*.

Les activités autres que copie, distribution et modification ne sont pas couvertes par la présente Licence et sortent de son cadre. Rien ne restreint l'utilisation du Programme et les données issues de celui-ci ne sont couvertes que si leur contenu constitue un travail basé sur le logiciel (indépendamment du fait d'avoir été réalisé en lançant le Programme). Tout dépend de ce que le Programme est censé produire.

- Article1.

Vous pouvez copier et distribuer des copies conformes du code source du Programme, tel que Vous l'avez reçu, sur n'importe quel support, à condition de placer sur chaque copie un copyright approprié et une restriction de garantie, de ne pas modifier ou omettre toutes les stipulations se référant à la présente Licence et à la limitation de garantie, et de fournir avec toute copie du Programme un exemplaire de la Licence.

Vous pouvez demander une rétribution financière pour la réalisation de la copie et demeurez libre de proposer une garantie assurée par vos soins, moyennant finances.

- Article2.

Vous pouvez modifier votre copie ou vos copies du Programme ou partie de celui-ci, ou d'un travail basé sur ce Programme, et copier et distribuer ces modifications selon les termes de l'article 1, à condition de Vous conformer également aux conditions suivantes :

- a) Ajouter aux fichiers modifiés l'indication très claire des modifications effectuées, ainsi que la date de chaque changement.
- b) Distribuer sous les termes de la Licence Publique Générale l'ensemble de toute réalisation contenant tout ou partie du Programme, avec ou sans modifications.
- c) Si le Programme modifié lit des commandes de manière interactive lors de son exécution, faire en sorte qu'il affiche, lors d'une invocation ordinaire, le copyright approprié en indiquant clairement la limitation de garantie (ou la garantie que Vous Vous engagez à fournir Vous-même), qu'il stipule que tout utilisateur peut librement redistribuer le Programme selon les conditions de la Licence Publique Générale GNU, et qu'il montre à tout utilisateur comment lire une copie de celle-ci (exception : si le Programme original est interactif mais n'affiche pas un tel message en temps normal, tout travail dérivé de ce Programme ne sera pas non plus contraint de l'afficher).

Toutes ces conditions s'appliquent à l'ensemble des modifications. Si des éléments

identifiables de ce travail ne sont pas dérivés du Programme et peuvent être raisonnablement considérés comme indépendants, la présente Licence ne s'applique pas à ces éléments lorsque Vous les distribuez seuls. Mais, si Vous distribuez ces mêmes éléments comme partie d'un ensemble cohérent dont le reste est basé sur un Programme soumis à la Licence, ils lui sont également soumis, et la Licence s'étend ainsi à l'ensemble du produit, quel qu'en soit l'auteur.

Cet article n'a pas pour but de s'approprier ou de contester vos droits sur un travail entièrement réalisé par Vous, mais plutôt d'ouvrir droit à un contrôle de la libre distribution de tout travail dérivé ou collectif basé sur le Programme.

En outre, toute fusion d'un autre travail, non basé sur le Programme, avec le Programme (ou avec un travail dérivé de ce dernier), effectuée sur un support de stockage ou de distribution, ne fait pas tomber cet autre travail sous le contrôle de la Licence.

- Article 3.

Vous pouvez copier et distribuer le Programme (ou tout travail dérivé selon les conditions énoncées dans l'article 1) sous forme de code objet ou exécutable, selon les termes des articles 0 et 1, à condition de respecter l'une des clauses suivantes :

- a) Fournir le code source complet du Programme, sous une forme lisible par un ordinateur et selon les termes des articles 0 et 1, sur un support habituellement utilisé pour l'échange de données ; ou,
- b) Faire une offre écrite, valable pendant au moins trois ans, prévoyant de donner à tout tiers qui en fera la demande une copie, sous forme lisible par un ordinateur, du code source correspondant, pour un tarif n'excédant pas le coût de la copie, selon les termes des articles 0 et 1, sur un support couramment utilisé pour l'échange de données informatiques ; ou,
- c) Informer le destinataire de l'endroit où le code source peut être obtenu (cette solution n'est recevable que dans le cas d'une distribution non commerciale, et uniquement si Vous avez reçu le Programme sous forme de code objet ou exécutable avec l'offre prévue à l'alinéa *b* ci-dessus).

Le code source d'un travail désigne la forme de cet ouvrage sous laquelle les modifications sont les plus aisées. Sont ainsi désignés la totalité du code source de tous les modules composant un Programme exécutable, de même que tout fichier de définition associé, ainsi que les scripts utilisés pour effectuer la compilation et l'installation du Programme exécutable. Toutefois, l'environnement standard de développement du système d'exploitation mis en oeuvre (source ou binaire) -- compilateurs, bibliothèques, noyau, etc. -- constitue une exception, sauf si ces éléments sont diffusés en même temps que le Programme exécutable.

Si la distribution de l'exécutable ou du code objet consiste à offrir un accès permettant de copier le Programme depuis un endroit particulier, l'offre d'un accès équivalent pour se procurer le code source au même endroit est considéré comme une distribution de ce code source, même si l'utilisateur choisit de ne pas profiter de cette offre.

- Article4.  
Vous ne pouvez pas copier, modifier, céder, déposer ou distribuer le Programme d'une autre manière que l'autorise la Licence Publique Générale. Toute tentative de ce type annule immédiatement vos droits d'utilisation du Programme sous cette Licence. Toutefois, les tiers ayant reçu de Vous des copies du Programme ou le droit d'utiliser ces copies continueront à bénéficier de leur droit d'utilisation tant qu'ils respecteront pleinement les conditions de la Licence.
- Article5.  
Ne l'ayant pas signée, Vous n'êtes pas obligé d'accepter cette Licence. Cependant, rien d'autre ne Vous autorise à modifier ou distribuer le Programme ou quelque travaux dérivés : la loi l'interdit tant que Vous n'acceptez pas les termes de cette Licence. En conséquence, en modifiant ou en distribuant le Programme (ou tout travail basé sur lui), Vous acceptez implicitement tous les termes et conditions de cette Licence.
- Article6.  
La diffusion d'un Programme (ou de tout travail dérivé) suppose l'envoi simultané d'une licence autorisant la copie, la distribution ou la modification du Programme, aux termes et conditions de la Licence. Vous n'avez pas le droit d'imposer de restrictions supplémentaires aux droits transmis au destinataire. Vous n'êtes pas responsable du respect de la Licence par un tiers.
- Article7.  
Si, à la suite d'une décision de Justice, d'une plainte en contrefaçon ou pour toute autre raison (liée ou non à la contrefaçon), des conditions Vous sont imposées (que ce soit par ordonnance, accord amiable ou autre) qui se révèlent incompatibles avec les termes de la présente Licence, Vous n'êtes pas pour autant déchargé des obligations liées à celle-ci : si Vous ne pouvez concilier vos obligations légales ou autres avec les conditions de cette Licence, Vous ne devez pas distribuer le Programme.  
Si une partie quelconque de cet article est invalidée ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, le reste de l'article continue de s'appliquer et l'intégralité de l'article s'appliquera en toute autre circonstance.  
Le présent article n'a pas pour but de Vous pousser à enfreindre des droits ou des dispositions légales ni en contester la validité ; son seul objectif est de protéger l'intégrité du système de distribution du Logiciel Libre. De nombreuses personnes ont généreusement contribué à la large gamme de Programmes distribuée de cette façon en toute confiance ; il appartient à chaque auteur/donateur de décider de diffuser ses Programmes selon les critères de son choix.
- Article8.  
Si la distribution et/ou l'utilisation du Programme est limitée dans certains pays par des brevets ou des droits sur des interfaces, le détenteur original des droits qui place le Programme sous la Licence Publique Générale peut ajouter explicitement une clause de limitation géographique excluant ces pays. Dans ce cas, cette clause devient

une partie intégrante de la Licence.

- Article9.

La Free Software Foundation se réserve le droit de publier périodiquement des mises à jour ou de nouvelles versions de la Licence. Rédigées dans le même esprit que la présente version, elles seront cependant susceptibles d'en modifier certains détails à mesure que de nouveaux problèmes se font jour.

Chaque version possède un numéro distinct. Si le Programme précise un numéro de version de cette Licence et « toute version ultérieure », Vous avez le choix de suivre les termes et conditions de cette version ou de toute autre version plus récente publiée par la Free Software Foundation. Si le Programme ne spécifie aucun numéro de version, Vous pouvez alors choisir l'une quelconque des versions publiées par la Free Software Foundation.

- Article10.

Si Vous désirez incorporer des éléments du Programme dans d'autres Programmes libres dont les conditions de distribution diffèrent, Vous devez écrire à l'auteur pour lui en demander la permission. Pour ce qui est des Programmes directement déposés par la Free Software Foundation, écrivez-nous : une exception est toujours envisageable. Notre décision sera basée sur notre volonté de préserver la liberté de notre Programme ou de ses dérivés et celle de promouvoir le partage et la réutilisation du logiciel en général. Parce que l'utilisation de ce Programme est libre et gratuite, aucune garantie n'est fournie, comme le permet la loi. Sauf mention écrite, les détenteurs du copyright et/ou les tiers fournissent le Programme en l'état, sans aucune sorte de garantie explicite ou implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but particulier. Vous assumez tous les risques quant à la qualité et aux effets du Programme. Si le Programme est défectueux, Vous assumez le coût de tous les services, corrections ou réparations nécessaires.

- Article12.

Sauf lorsqu'explicitement prévu par la Loi ou accepté par écrit, ni le détenteur des droits, ni quiconque autorisé à modifier et/ou redistribuer le Programme comme il est permis ci-dessus ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct, indirect, secondaire ou accessoire (pertes financières dues au manque à gagner, à l'interruption d'activités ou à la perte de données, etc., découlant de l'utilisation du Programme ou de l'impossibilité d'utiliser celui-ci).

## **FIN DES TERMES ET CONDITIONS**

Comment appliquer ces directives à vos nouveaux programmes

Si vous développez un nouveau programme et désirez en faire bénéficier tout un chacun, la meilleure méthode est d'en faire un Logiciel Libre que tout le monde pourra redistribuer et modifier selon les termes de la Licence Publique Générale.

Pour cela, insérez les indications suivantes dans votre programme (il est préférable et plus sûr de les faire figurer au début de chaque fichier source ; dans tous les cas, chaque module

source devra comporter au minimum la ligne de « copyright » et indiquer où résident toutes les autres indications) :

((une ligne pour donner le nom du programme et donner une idée de sa finalité))  
Copyright (C) 19xx ((nom de l'auteur))

Ce programme est libre, vous pouvez le redistribuer et/ou le modifier selon les termes de la Licence Publique Générale GNU publiée par la Free Software Foundation (version 2 ou bien toute autre version ultérieure choisie par vous).

Ce programme est distribué car potentiellement utile, mais SANS AUCUNE GARANTIE, ni explicite ni implicite, y compris les garanties de commercialisation ou d'adaptation dans un but spécifique. Reportez-vous à la Licence Publique Générale GNU pour plus de détails.

Vous devez avoir reçu une copie de la Licence Publique Générale GNU en même temps que ce programme ; si ce n'est pas le cas, écrivez à la Free Software Foundation, Inc., 59 Temple Place, Suite 330, Boston, MA 02111-1307, États-Unis.

---

Ajoutez également votre adresse électronique, le cas échéant, ainsi que votre adresse postale.

Si le programme est interactif, faites-lui afficher un court avertissement du type de celui-ci à chaque invocation :

---

...(nom du programme) version 69, Copyright (C) 19aa nom de l'auteur

...(nom du programme) est fourni sans AUCUNE GARANTIE. Pour plus de détails, tapez `g`.

Ce programme est libre et vous êtes encouragé à le redistribuer sous certaines conditions ; tapez `c` pour plus de détails.

---

Les commandes hypothétiques `g` et `c` doivent afficher les sections appropriées de la Licence Publique Générale GNU. Bien entendu, vous pouvez implanter ces commandes comme bon vous semble : options dans un menu, ou bien accessibles d'un clic de souris, etc., tout dépend de votre programme.

Si vous officiez en tant que programmeur, n'omettez pas de

demander à votre employeur, votre établissement scolaire ou autres de signer une décharge stipulant leur renoncement aux droits qu'ils pourraient avoir sur le programme :

---

...((employeur, école...)) déclare par la présente ne pas revendiquer de droits sur le programme « (nom du programme) » réalisé par ...((nom de l'auteur)). ((signature du responsable)), ...((date)), ...((nom et qualité du responsable)).

La Licence Publique Générale ne permet pas d'inclure votre programme dans des logiciels sous licence commerciale spécifique. Si votre programme est une fonction de bibliothèque, vous jugerez probablement plus judicieux de le faire relever de la Licence Générale de Bibliothèque GNU (LGPL) plutôt que de la présente.

---

---

Last modified: Tue Sep 29 22:41:45 MET DST 1998